

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

**Séance du 26 janvier 2023**

**Avis sur DP 95301 22 B0007 – Autorisation spéciale de travaux  
au sein de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine  
(L.332-9 du code de l'environnement)**

*Suite à la présentation de la DP 95301 22 B0007 visant au remplacement d'un portail au sein de la Réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine, lors de sa séance du 26 janvier 2023, le CSRPN émet l'avis suivant.*

La demande formulée vise au remplacement d'un portail volé sise sur une parcelle bâtie. La Déclaration préalable indique que les piliers de portail existant seront réutilisés. Le projet n'impliquant aucuns travaux, il n'y aura pas d'impact sur la réserve naturelle.

En conséquence, le CSRPN émet un avis favorable à cette demande d'autorisation spéciale de travaux.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Adopté à l'unanimité

**Séance du 26 janvier 2023**

Le CSRPN, à l'unanimité, rend un avis favorable à la DP 95301 22 B0007 valant autorisation spéciale de travaux au sein de la Réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine.

Fait à Vincennes, le 30 janvier 2023

Le Président du Conseil scientifique régional  
du patrimoine naturel d'Île-de-France  
David LALOI

**Signé**